

PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Préfecture*

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS  
Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
Affaire suivie par :  
Martine ROQUES  
Mail : [cdac-34@herault.gouv.fr](mailto:cdac-34@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04 67 61 58

**ATTESTATION PREFECTORALE**

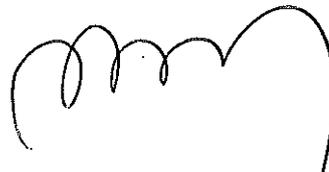
Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 23 janvier 2014, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.), une demande formulée par la S.A.R.L. DISCOUNT OLONZAC sise Route de Béziers à OLONZAC (34210) - qui agit en qualité d'exploitant de l'opération en vue d'être autorisée à étendre de 195 m<sup>2</sup> la surface de vente d'un supermarché à l enseigne « CASINO » d'une surface totale de vente après travaux de 1 897,57 m<sup>2</sup>, situé Route d'Oupia à OLONZAC (34210).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A.R.L. DISCOUNT OLONZAC est réputée accordée le 23 mars 2014, en application des articles n° R752-13, R752-14 et R752-15 du code du commerce.

Cette attestation est affichée pendant un mois en mairie d'Olonzac.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet



Fabienne ELLLUL